

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'ALLIER

12, Rue de la Fraternité

03017 MOULINS CEDEX

TELEPHONE : 04.70.48.47.00

dsf.allier@dgfip.finances.gouv.fr

ORGANISATION

Affaire suivie par Eric CUBEAU

eric.cubeau@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 04 70 48 47 06 📠 04 70 48 47 10

RELEVÉ D'INFORMATION DE LA REUNION

du 13 avril 2011

A leur demande, les représentants départementaux de La CGT Finances Publiques ont été reçus par le Directeur des Services Fiscaux, M. GINET.

En préambule, M. GINET souhaite remercier l'ensemble des représentants du personnel du département pour la qualité du dialogue social qui s'est instauré depuis son arrivée, que ce soit dans le cadre des réunions paritaires ou de réunions plus informelles. Il souligne le caractère serein et très positif des échanges.

Il rappelle ses propos formulés lors de la 1^{ère} réunion à laquelle il a participé dans l'Allier : « Bien entendu, si chacun a son propre positionnement et si des impératifs s'imposent, il restera ouvert à toute proposition et à tout dialogue. Ainsi, il essaiera de privilégier l'aspect humain lorsqu'une situation personnelle difficile lui sera soumise ». Il indique s'être efforcé depuis, de respecter ses engagements.

Il annonce son départ prochain, début mai, pour le Cantal chargé de préfigurer la DDFIP.

M. DUFOUR remercie M. GINET pour son écoute au cours de ces presque trois années. Il ajoute que cette approche a été très appréciée par l'ensemble des agents.

Il explique ensuite le but de cette demande d'audience qui est d'effectuer un état des lieux permettant au prochain Directeur d'avoir une image des difficultés rencontrées dans le département.

Les éléments retracés ci-après sont un condensé des principales interventions des représentants de la CGT Finances Publiques et des réponses du directeur.

Résumé des principales interventions :

- ***Les représentants de la CGT Finances publiques déclinent pour chacun des services du département la gravité des problématiques en terme d'emplois et notamment la situation particulière des SIP dans le cadre de la campagne IR. La campagne IR est emblématique, la réduction des effectifs et des moyens risque d'écorner l'image de la DGFIP. Ils s'interrogent également, dans ce contexte, sur le devenir de la mission de service public. Ils relèvent, par ailleurs, compte tenu des départs en retraite, par mutation ou promotion, des difficultés prochaines auxquelles seront confrontés la BCR et la CH Cusset 2 qui ne seront plus en mesure d'assurer leurs missions.***

- Réponse de M. GINET :

Comme il l'a indiqué lors des réunions antérieures les suppressions d'emplois sont intégrées dans la Loi de finances qui est votée chaque année par le Parlement. Il est de sa responsabilité et de celles des Chefs de service d'assumer ces décisions et de répartir sur l'ensemble des services les suppressions. Cette répartition répond autant que possible au souci d'assurer la continuité et la qualité du service. Sans entrer dans le détail, il insiste sur le fait qu'il n'a pas souhaité faire porter un effort particulier et plus important sur les services récemment fusionnés (SIP et PRS). Concernant la BCR et la CH Cusset 2, les effectifs seront complétés soit au niveau du mouvement national soit dans le cadre du mouvement local.

- *Les représentants de la CGT Finances Publiques attirent l'attention sur la situation préoccupante du SIP de Moulins où, compte tenu des réductions d'effectifs, la réception téléphonique et physique se concentre sur un nombre réduit d'agents.*

- Réponse de M. GINET :

Cette situation appelle les observations suivantes :

- L'intégration des Trésoreries de proximité au dispositif d'accueil doit conduire à une diminution des interventions extérieures des SIP et les permanences doivent autant que possible s'effectuer en Trésorerie ;
- Doctrine d'emploi des auxiliaires : il est rappelé que la saisie par des auxiliaires est proscrite. L'utilisation des auxiliaires doit être limitée aux tâches matérielles, ouverture du courrier, tri, préparation des déménagements, Il est précisé que la durée hebdomadaire de travail des auxiliaires est de 35 heures. L'aménagement éventuel des horaires journaliers est du ressort des Chefs de service ;
- Congés durant la campagne IR : Afin d'assurer la continuité du service et l'équité entre les agents, il est rappelé que, même si l'octroi de congés n'est pas proscrit, leur durée doit être limitée durant la période. S'inscrivant dans le cadre organisationnel de la campagne, leur validation est de la responsabilité du Chef de service.

- *Les représentants de la CGT Finances Publiques souhaitent avoir des précisions sur la participation des autres services à la campagne IR, FI, PCE. Ils déplorent, par ailleurs, la concomitance du départ des collègues des promus de l'examen professionnel, même s'il se félicite bien entendu de leur réussite, avec les stages présentiels prévus pour ce même examen au cours du mois de mai ce qui impact très fortement l'organisation de la campagne. Ils évoquent l'importance des flux d'accueil, notamment de l'accueil d'orientation, et s'interrogent sur la possibilité d'une gestion ponctuelle de la file d'attente par un des adjoints.*

- Réponse de M. GINET :

Le Responsable de SIP est chargé d'organiser la campagne, à ce titre, il prend contact avec les autres Chefs de service du site pour solliciter leur aide. Il y a lieu de souligner que certaines missions ont été transférées à la FI et que le PCE n'est pas intégré dans le planning organisationnel mais participe au dispositif SCoup.

Dans un cadre plus large, des réunions informatives et organisationnelles sont prévues : réunion des Responsables de SIP, réunions des agents dans chacun des sites, réunions des Trésoriers et des agents des Trésoreries en charge de l'accueil.

L'Administration Centrale a été avisée, notamment par fiche CODIR, des incidences du calendrier des stages se situant dans la période de campagne.

M. GINET précise qu'il sera tenu compte des difficultés abordés pour la planification de la saisie.

L'organisation de l'accueil et sa gestion sont du ressort du Responsable de SIP qui prend les mesures adéquates lors des pics d'affluence.

M. GINET, à titre d'information, indique que les crédits de campagne IR ont été supprimés par la Direction Générale. Toutefois, localement, des prélèvements sur d'autres postes budgétaires seront réalisés pour permettre la reconduction du dispositif de rémunération spécifique antérieur.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques s'interrogent sur les travaux à réaliser pour le déménagement de la Trésorerie Municipale qui à priori devrait débiter dans la période de campagne engendrant des nuisances. Il est rappelé la proposition formulée par la CGT Finances Publiques d'une accessibilité par l'entrée B. Est également évoquée la problématique de sécurité relative aux dégagements de caisse de la Trésorerie au rez-de-chaussée vers le coffre au sous-sol avec la traversée du hall et l'empreinte des escaliers.***

- Réponse de M. GINET :

Sur le calendrier : la réunion de l'architecte et des entreprises sur site est prévue pour le 16 mai. Le début des travaux pourraient se situer la semaine suivante voire dans les premiers jours de juin. Toutefois, l'engagement de ces travaux est soumis au déblocage des fonds budgétisés ;

Sur la proposition d'accessibilité : l'Administration Centrale a rejeté cette proposition;

Sur la sécurité : la filière fiscale n'est pas en charge du dossier, néanmoins le projet a été soumis au commissaire à la sécurité de la gestion publique qui apparemment a donné son aval.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques observent que certaines zones des sites de Yzeure et Montluçon ne sont pas encore desamiantées. Il relève également pour le site de Montluçon les difficultés de circulation et de stationnement devant le CDFP compte tenu des travaux de voirie en cours.***

- Réponse de M. GINET :

Les zones amiantées évoquées sont référencées, elles feront l'objet de travaux dès que des crédits seront attribués.

Concernant la problématique d'accessibilité, les autorités compétentes (Sous-Préfet, Président de la Communauté d'agglomérations, ...) ont été saisies.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques demandent si le calendrier et le déroulement des travaux permettant l'installation de la Trésorerie Municipale de Montluçon dans le CDFP sont connus ?***

- Réponse de M. GINET :

L'information du transfert de la Trésorerie Municipale au sein du CDFP est parvenue très récemment à la DSF. A priori, aucune discussion sur ce sujet ne devrait être entreprise avant septembre.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques abordent trois points relatifs à la gestion du personnel***

- ***L'approche managériale sur certains sites provoque une certaine incompréhension. Les représentants de la CGT Finances Publiques font part des inquiétudes sur la culture du management qui prime parfois le relationnel et le soutien technique ;***

- ***Ils constatent que le système de notation trouve ses limites dans la mesure où de fait l'obligation de faire « tourner » les majorations ajoute à la tension présente dans les services. Ils ajoutent que la détermination d'un quota dénature d'emblée le dispositif ;***

- ***Ils s'interrogent sur les modifications intervenues au CDIF Départemental relatives aux affectations FIPER-FIPRO.***

- Réponse de M. GINET :

- Il est nécessaire de laisser le temps aux nouveaux Chefs de service de s'adapter à leurs nouvelles fonctions.

- La philosophie de la notation est de distinguer par une majoration les agents qui réalisent des travaux particuliers ou qui dépassent les objectifs qui leur ont été assignés. Il y a lieu de souligner que le fait de postuler pour une liste d'aptitude ne doit pas devenir un mode de gestion de la notation.

- La régularisation de la position des agents de FIPER en FIPRO, avec l'accord des organisations syndicales, se fera par le dépôt d'un simple courriel des agents concernés formulant leur option.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques demandent à quelle date seront applicables les nouvelles règles d'affectation ?***

- Réponse de M. GINET :

En principe, l'application des nouvelles d'affectation est prévue pour 2014, avec une période transitoire d'une durée encore indéterminée, maintenant la coexistence des deux modes de gestion, un pour chaque filière.

- ***Les représentants de la CGT Finances Publiques souhaitent à nouveau insister sur la problématique des emplois et ses conséquences dans les services, tension, découragement, démobilisation, abandon de missions.***

- Réponse de M. GINET :

M. GINET indique qu'il ne découvre pas les des difficultés auxquelles les agents sont confrontés. Il est parfaitement conscient et il s'est rendu, ainsi que ses adjoints, périodiquement sur les différents sites dans le cadre de réunions de travail (exemple des 3 SIE en juin 2010 et du SIP de Vichy à la même période) et ses visites ont été l'occasion d'échanger avec les agents sur leur travail quotidien. Il ajoute que les difficultés rencontrées par les agents du terrain sont ensuite reprises dans la « fiche CODIR » rédigée chaque quinzaine, et qu'elles sont ainsi portées à la connaissance du Délégué du directeur général et des services centraux. Il souhaite qu'il soit fait mention auprès des agents de ce rôle de relais et de son implication sur la recherche de solutions des situations personnelles qui lui ont été soumises. Il réitère ses propos antérieurs sur sa volonté de ne pas faire porter de pression supplémentaire aux agents, la mise en place d'un dialogue de gestion allégé en étant le reflet.

Il rappelle, ensuite, son départ début mai et l'arrivée de M. LISI qui sera préfigurateur de la DDFIP dont la création juridique devrait intervenir au cours de l'été.

Il remercie à nouveau les représentants des organisations syndicales du département pour la qualité du dialogue entretenu depuis son arrivée et précise que le présent compte-rendu sera remis à M. LISI.

Dominique GINET
Directeur des services fiscaux de l'Allier